



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 juin 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-cinquième session

New York, 12 mai-13 juin 2025

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

I. Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) le 1^{er} avril 2025 et sa session de fond du 12 mai au 13 juin 2025 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu au total 20 séances officielles et de nombreuses consultations, dont certaines informelles, ainsi que des réunions d'information.

A. Ordre du jour

2. L'ordre du jour de la soixante-cinquième session, adopté par le Comité à sa 1^{re} séance, était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Projet de budget-programme pour 2026 ;
 - b) Évaluation.
4. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ;
 - b) Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063.
5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-cinquième session.



Sélection de rapports du Corps commun d'inspection

3. À la 1^{re} séance, tenue le 1^{er} avril, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat (E/AC.51/2025/L.2) soumise en application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, dans laquelle il était indiqué qu'aucun rapport pertinent du Corps commun d'inspection n'était disponible pour examen à la soixante-cinquième session.

Programme de travail

4. À la 2^e séance, tenue le 12 mai, l'attention du Comité a été appelée sur l'ordre du jour provisoire annoté (E/AC.51/2025/1) et sur la note révisée du Secrétariat relative à l'état d'avancement de la documentation (E/AC.51/2025/L.1/Rev.1), dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité.

5. À la même séance, le Comité a approuvé son programme de travail, étant entendu que le Bureau y apporterait si nécessaire des ajustements au cours de la session pour tenir compte du rythme auquel avanceraient les travaux.

B. Élection du Bureau

6. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} avril, le Comité a élu, par acclamation, Davit Manukyan (Arménie) Président et Pol-Henry Martin (Belgique) et Jesús Velázquez Castillo (Mexique) Vice-Présidents pour la soixante-cinquième session.

7. À sa 2^e séance, le 12 mai, le Comité a élu par acclamation Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun) Rapporteur pour la session.

8. À sa 18^e séance, le 23 mai, le Comité a élu par acclamation Davit Knyazyan (Arménie) Président, avec effet le 28 mai, pour le reste de la session.

9. À sa 19^e séance, le 27 mai, le Comité a élu par acclamation Rigoberto D. Banta Jr. (Philippines) Vice-Président pour la session.

10. Les membres du Bureau pour la soixante-cinquième session du Comité étaient donc :

Président :

Davit Manukyan (Arménie) (du 1^{er} avril au 27 mai 2025)
Davit Knyazyan (Arménie) (à partir du 28 mai)

Vice-Présidents :

Rigoberto D. Banta Jr. (Philippines)
Pol-Henry Martin (Belgique)
Jesús Velázquez Castillo (Mexique)

Rapporteur :

Rodrigue Edgar Tchoffo Mongou (Cameroun)

C. Participation

11. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés au Comité :

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Allemagne	Israël
Argentine	Italie
Arménie	Japon
Belgique	Kenya
Botswana	Libéria
Brésil	Maroc
Bulgarie	Mexique
Cameroun	Pakistan
Chine	Paraguay
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Rwanda
Haïti	Tunisie
Inde	Uruguay

12. L'Union européenne a participé aux travaux en qualité d'observateur.

D. Documentation

13. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa soixante-cinquième session figure dans l'annexe du présent rapport.

E. Adoption du rapport du Comité

14. À sa 20^e séance, le 13 juin, le Comité était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session ([E/AC.51/2025/L.3](#)). À la même séance, le Comité a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session et autorisé le Secrétaire à le compléter, en tenant compte des résolutions et décisions qui pourraient être adoptées par le Conseil économique et social lors de son débat consacré à la gestion, qui se tiendrait en juillet 2025, et par l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session.

15. À la même séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité ([E/AC.51/2025/L.4](#) et additifs). Le Président a indiqué que, malheureusement, en raison des divergences de vues, le Comité n'avait pas pu s'entendre sur les conclusions et recommandations concernant le programme 5 (Utilisations pacifiques

de l'espace) et le programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2026.

16. Avant l'adoption du projet de rapport, la délégation de la Fédération de Russie a fait des observations et a demandé que celles-ci soient prises en compte dans le présent rapport. Elle a indiqué que la Fédération de Russie avait des préoccupations et des réserves quant à l'application des dispositions du Pacte pour l'avenir, en particulier celles portant sur le désarmement, les droits humains et les organisations non gouvernementales, par le Secrétariat de l'ONU et les organismes des Nations Unies, et qu'elle considérait que toutes activités à l'appui de l'application du Pacte pour l'avenir devaient être menées à la demande des États Membres intéressés, si nécessaire et s'il y avait lieu. La délégation a ajouté que la Fédération de Russie se dissociait de la mention de l'application du Pacte pour l'avenir, y compris des annexes du Pacte, à la section III (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) du programme 27 (Activités financées en commun).

17. À la même séance également, le Comité a adopté le projet de rapport. Après l'adoption du rapport, la délégation de la République islamique d'Iran a fait des observations et a demandé que celles-ci soient prises en compte dans le présent rapport. La délégation de la République islamique d'Iran a indiqué qu'elle considérait le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme un instrument non juridiquement contraignant, d'application volontaire. En ce qui concerne le Programme et toutes autres questions concernant des affaires nationales, elle a souligné que les lois nationales ainsi que les instruments, plans, programmes et stratégies adoptés au plus haut niveau national devaient avoir la priorité et constituer les assises uniques et définitives de l'action entreprise. Par ailleurs, elle a exprimé ses réserves au sujet des mentions du Pacte pour l'avenir et des formules touchant les genres. En ce qui concerne les liens entre les mesures coercitives unilatérales et le projet de plan-programme pour 2026, elle a souligné qu'il importait au plus haut point de remédier aux effets préjudiciables de telles mesures, notamment leurs répercussions extraterritoriales, pour que le développement durable puisse être réalisé dans les pays touchés, étant donné que ces mesures compromettaient l'exécution de nombreux plans-programmes, en particulier ceux concernant l'aide aux réfugiés, la lutte antidrogue, l'avancement des femmes, le commerce, les droits humains, les affaires économiques et sociales et l'environnement. La délégation a ajouté que, malgré cela, elle avait pris part aux débats en faisant preuve de la plus grande souplesse et d'un esprit constructif, sans préjuger de l'examen futur de la question, et s'est déclarée profondément déçue de voir que quelques membres du Comité n'avaient pas manifesté le même esprit. Elle a estimé qu'en poursuivant des objectifs politiques et en s'écartant du mandat du Comité, ces membres avaient délibérément entravé les progrès afin de justifier leurs affirmations concernant l'efficacité du Comité. En conclusion, elle a indiqué que, malgré les efforts louables que le Président, le Bureau et la majorité des États Membres avaient faits pour éviter que la situation de l'année précédente ne se reproduise, un petit groupe avait encore une fois sapé les principes du multilatéralisme et la crédibilité des travaux du Comité.

18. Avant la clôture de la session, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des États suivants : Argentine, Belgique, Pakistan, Brésil, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Mexique, Pologne, Costa Rica, Chine, Libéria, France, Japon, Uruguay, Bulgarie, Maroc et Afrique du Sud.

Annexe

Liste des documents dont le Comité était saisi à sa soixante-cinquième session

E/AC.51/2025/1	Ordre du jour provisoire annoté
E/AC.51/2025/L.1/Rev.1	Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation
E/AC.51/2025/L.2	Note du Secrétariat sur le(s) rapport(s) du Corps commun d'inspection
	Rapports du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour 2026 (partie II) : plan-programme, dans lequel figureront une description des programmes et sous-programmes et des informations sur l'exécution des programmes (sous forme de fascicules)
A/80/6 (Sect. 2)	Programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)
A/80/6 (Sect. 3)	Programme 2 (Affaires politiques)
A/80/6 (Sect. 4)	Programme 3 (Désarmement)
A/80/6 (Sect. 5)	Programme 4 (Opérations de maintien de la paix)
A/80/6 (Sect. 6)	Programme 5 (Utilisations pacifiques de l'espace)
A/80/6 (Sect. 8)	Programme 6 (Affaires juridiques)
A/80/6 (Sect. 9)	Programme 7 (Affaires économiques et sociales)
A/80/6 (Sect. 10)	Programme 8 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement)
A/80/6 (Sect. 11)	Programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons)
A/80/6 (Sect. 12)	Programme 10 (Commerce et développement)
A/80/6 (Sect. 13)	Programme 10, sous-programme 6 (Centre du commerce international)
A/80/6 (Sect. 14)	Programme 11 (Environnement)
A/80/6 (Sect. 15)	Programme 12 (Établissements humains)
A/80/6 (Sect. 16)	Programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale)
A/80/6 (Sect. 17)	Programme 14 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes)
A/80/6 (Sect. 18)	Programme 15 (Développement économique et social en Afrique)
A/80/6 (Sect. 19)	Programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)
A/80/6 (Sect. 20)	Programme 17 (Développement économique en Europe)
A/80/6 (Sect. 21)	Programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)
A/80/6 (Sect. 22)	Programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale)
A/80/6 (Sect. 24)	Programme 20 (Droits humains)
A/80/6(Sect. 24)/Corr.1	Programme 20 (Droits humains), rectificatif

A/80/6 (Sect. 25)	Programme 21 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance)
A/80/6 (Sect. 26)	Programme 22 (Réfugiés de Palestine)
A/80/6 (Sect. 27)	Programme 23 (Aide humanitaire)
A/80/6 (Sect. 28)	Programme 24 (Communication globale)
A/80/6 (Sect. 29)	Programme 25 (Services de gestion et d'appui)
A/80/6 (Sect. 29A)	Programme 25 (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité)
A/80/6 (Sect. 29B)	Programme 25 (Département de l'appui opérationnel)
A/80/6 (Sect. 29C)	Programme 25 (Bureau de l'informatique et des communications)
A/80/6 (Sect. 29D)	Programme 25 [Administration (Nairobi)]
A/80/6 (Sect. 29E)	Programme 25 [Administration (Genève)]
A/80/6 (Sect. 29F)	Programme 25 [Administration (Vienne)]
A/80/6 (Sect. 30)	Programme 26 (Contrôle interne)
A/80/6 (Sect. 31)	Programme 27 (Activités financées en commun)
A/80/6 (Sect. 34)	Programme 28 (Sûreté et sécurité)
E/AC.51/2025/4	Note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme pour 2026 par les organes sectoriels, techniques et régionaux
A/80/69	Rapport du Secrétaire général sur le projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (conformément à la résolution 77/267 de l'Assemblée générale)
A/80/65	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale
E/AC.51/2025/2	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa soixante-deuxième session en lien avec l'évaluation du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
E/2025/13	Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2024 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2025/3	Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons
E/AC.51/2025/L.3	Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixante-sixième session du Comité (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2025/L.4 et additifs	Projet de rapport du Comité